



MAIRIE DE GRAINVILLE SUR RY

☎ 02.35.23.54.53

E-mail : [mairiegrainvillesurry@wanadoo.fr](mailto:mairiegrainvillesurry@wanadoo.fr)

## **INFORMATIONS COMMUNALES**

### ***CONGÉS ÉTÉ : MAIRIE ET PERMANENCES ÉLUS***

- **MAIRIE** :
  - Jusqu'au jeudi 11 août 2022 : la mairie est ouverte au public les lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 18h00 et les permanences seront assurées par les élus les lundi et jeudi de 16h00 à 18h00.
  - du 16 août au 2 septembre 2022 : Fermeture du secrétariat pour congés d'été.
  - à compter du 5 septembre 2022 : réouverture du secrétariat les lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 18h00.
- **PERMANENCES DES ÉLUS (Maire ou adjoints)** :
  - du 16 août au 26 août 2022 : pas de permanences (mairie fermée).
  - à compter du 29 août 2022 : reprise des permanences les lundi et jeudi de 16h00 à 18h00.

**En cas d'urgence, contacter Monsieur le Maire (06.22.61.25.19).**
- **Dépôt déchets verts** : Le dépôt communal des déchets reste ouvert aux horaires habituels : les lundis de 17h00 à 19h00.  
Le lundi 15 août 2022 étant férié, le dépôt sera ouvert le mardi 16 août de 17h00 à 19h00.

### ***AVIS AUX NOUVEAUX GRAINVILLAIS***

**Vous êtes un nouvel habitant de Grainville sur Ry, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie.** Nous serons heureux de vous accueillir lors d'une permanence ce qui nous permettra de vous enregistrer dans notre population et vous présenter, selon votre situation, les avantages que la municipalité pourrait vous offrir dans l'année (carte cadeau pour les enfants, colis pour les aînés...). Nous en profiterons pour vous renseigner sur notre commune et sur les démarches administratives à effectuer.

### ***OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES***

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Depuis le 20 juin 2022, les usagers ont la possibilité de s'inscrire en ligne au dispositif " Opération Tranquillité Vacances " (OTV) via le site [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr).

## COLLECTE BOUCHONS 276



A l'initiative du conseil municipal des jeunes, la commune dispose de deux collecteurs de bouchons et couvercles en plastique mis à disposition par l'Association BOUCHONS 276, l'un est situé dans la cour de la mairie et le second près du container à verre à l'entrée de l'église.

L'association BOUCHONS 276 est une association normande qui attribue des aides financières aux personnes en situation de Handicap pour financer tous les équipements, quelque soit le handicap.

Tout cela est réalisé grâce au recyclage de **TOUS les bouchons et couvercles en plastique** (bouchon d'eau, de lait, de soda, de jus de fruits, de bain moussant, de shampooing, de ketchup, de mayonnaise, de produits d'entretien, de mousse à raser, de laque mais aussi les couvercles de chocolat poudre, de café moulu ou soluble, de pâte à tartiner, de compote liquide, bref TOUS..).

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'association <https://www.bouchons276.com>

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS RECYCLABLES

### Rappel :

- Les sacs et les bacs de déchets doivent être déposés la veille du jour de collecte, soit le mardi soir sur notre commune.
- Les bacs doivent être rentrés le soir du jour de collecte.
- Après un jour férié, toutes les collectes de la semaine sont décalées de 24h.

## ENQUÊTE « TRI DES BIODÉCHETS »

Le tri à la source des biodéchets (déchets non dangereux biodégradables comme les déchets verts des jardins et les restes alimentaires) devient une obligation pour tous à partir du 31 décembre 2023. La communauté de communes engage une réflexion afin de vous offrir des possibilités de tri et/ou de valorisation des déchets alimentaires et souhaite par un questionnaire connaître vos habitudes de tri.

**Ce questionnaire est disponible en version numérique sur le site de la mairie dans les « Actualités - Tri des Biodéchets » ou en format papier à votre disposition en mairie. Merci d'y répondre avant le 20 août 2022.**

Retrouvez toutes ces informations et toute l'actualité municipale sur

<http://www.grainvillesurry.fr/>

Le Maire,  
Jean-Pierre BERTRAND



